

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

RÈGLEMENT # 438 Règlement concernant la création d'une réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel.

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale / Secr.-trésorière adjointe de la susdite municipalité;

QUE le règlement identifié ci-haut a été adopté par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et qu'il a pour objet la création d'une réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel;

AVIS PUBLIC est en outre donné;

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'affaires, soit 8:30 à 12 :00 et 13 :00 à 16 :30 heures.

QUE ce dit règlement entrera en vigueur après avoir été approuvé conformément à la Loi.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 5 octobre 2018.

Signé :

Lucie Roberge
Dir. générale / Secr.-trésorière adjointe